

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 288

2 février 2012

### SOMMAIRE

aeris CAPITAL Amperio S.à r.l. ....	13787	Finalor International S.à r.l. ....	13814
Cabral S.A. ....	13787	Financière Tesalia S.A. ....	13815
Carelog S.à r.l. ....	13788	Fivim SPF S.A. ....	13815
Carrelages Winter S.à r.l. ....	13790	Floristik Hoffmann S.à r.l. ....	13809
Cephalon Luxembourg S.à r.l. ....	13810	Fortezza Parent S.à r.l. ....	13809
Chinese King S.à r.l. ....	13790	Fortezza S.à r.l. ....	13813
C. i. 2 SA ....	13802	Fortezza Sisterco S.à r.l. ....	13813
Craft Air S.A. ....	13792	Freitas s.à r.l. ....	13824
Cycas Hotel Partners S.à r.l. ....	13782	Gaeval S.à r.l. ....	13824
Dalex S.A. ....	13822	Ganeesha I S.A. ....	13806
Defrinco S.à r.l. ....	13792	Garage Mecanlux S.à r.l. ....	13824
Defrinco S.à r.l. ....	13801	Gracher Export & Import S.à r.l. ....	13824
Dominici S.à r.l. ....	13802	Green Electricity Master Invest II ....	13795
Dubaian Investment Opportunity S.à r.l. .....	13787	GSP Group S.à r.l. ....	13803
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR ....	13783	GSP Group S.à r.l. ....	13804
Elvajeff Sàrl ....	13803	Hogemav ....	13787
E & T Expertises et Techniques Spéciales SA ....	13802	Ironmax S.à r.l. ....	13807
EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation ....	13803	Khana Khazana S.à r.l. ....	13805
Eurodatex S.à r.l. ....	13804	Komas Building Company ....	13815
Eurodatex S.à r.l. ....	13804	La Petite Maison S.à r.l. ....	13814
Eurodatex S.à r.l. ....	13807	L.B.I. Constructions S.A. ....	13823
Eurodatex S.à r.l. ....	13806	Le Grand Château S.à r.l. ....	13824
Eurodatex S.à r.l. ....	13804	LGC SA ....	13792
Euro Gastronomie, S.à r.l. ....	13804	Longroad International S.à r.l. ....	13794
Eurogest S.A. ....	13782	Mercury Europe Holdings ....	13815
Eurolottery GmbH ....	13791	Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l. ....	13807
Evolys International S.A. ....	13807	Pfizer Holdings North America Sàrl ....	13778
Exit S.à r.l. ....	13807	SCHLIEN, Heizung/Sanitär/Solar S.à r.l. .....	13810
Fennella Sàrl ....	13793	Steinbrech S.à r.l. ....	13781
Ferteco Europa S.à r.l. ....	13814	UBS (Lux) Exposure Sicav ....	13788
Fiaccom ....	13814	Winncare S.A. ....	13781
Finalor International S.à r.l. ....	13814	Winncare S.A. ....	13782
		Wohn Ambiente Bläser S.à r.l. ....	13782

**Pfizer Holdings North America Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.649.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

**THERE APPEARED:**

PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., a corporation formed and existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the Secretary of State of Delaware under Charter number 5055719,

represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given New York, on December 12, 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., is the sole part holder in PFIZER HOLDINGS NORTH AMERICA SARL, incorporated on November 10, 2011 by deed of the notary Léonie Grethen, acting in replacement of the undersigned notary, with registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.649, not yet published in the Mémorial C (the "Company") and the articles have not been modified since the date of incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of SEVEN MILLION US DOLLARS (USD 7,000,000.-) to bring it from its present amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) to the amount of SEVEN MILLION TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 7,020,000.-) by the creation and the issue of SEVEN MILLION (7,000,000) new shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of SEVEN HUNDRED FIVE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 705,500,000.-).

The aggregate contribution of SEVEN HUNDRED TWELVE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 712,500,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) SEVEN MILLION US DOLLARS (USD 7,000,000.-) to the share capital of the Company and (ii) SEVEN HUNDRED FIVE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 705,500,000.-) to the share premium account of the Company.

*Subscription*

PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the SEVEN MILLION (7,000,000) New Shares, and to pay them a total price of SEVEN HUNDRED TWELVE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 712,500,000.-) together with total issue premium of SEVEN HUNDRED FIVE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 705,500,000.-), by a contribution in kind consisting of ONE THOUSAND (1,000) validly issued, fully paid and non-assessable shares of common stock with no par value (the "Contributed Shares") it owns in WYETH ILACLARI A.S., a company existing and governed by the laws of the State of Delaware, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, Zip Code 19801, State of Delaware, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under Charter number 3103245.

*Evidence of the contribution's existence and valuation:*

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Shares.

The said statement, a copy of certificate of good legal standing dated November 8, 2011 including in particular the certificate of domestication and the certificate of incorporation and copy of the share of common stock certificates of WYETH ILACLARI A.S. prenamed have been given to the notary.

*Effective implementation of the contribution:*

The Contributor, PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC. here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;

- according to the laws of the State of Delaware, and the articles of association of the said company, the Contributed Shares are freely transferable;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in the State of Delaware in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**“Art. 7. First paragraph.** The corporate capital of the company is set at SEVEN MILLION TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 7,020,000.-) divided into SEVEN MILLION TWENTY THOUSAND (7,020,000) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each.”

#### *Valuation - Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### **A COMPARU:**

PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., une société de Delaware, constituée et existant selon les lois de l’Etat du Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, immatriculée au bureau d’Etat du Delaware sous le numéro 5055719,

représentée par Mme Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à New York le 12 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant la partie comparante sus-nommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., est l’associé unique de PFIZER HOLDINGS NORTH AMERICA SARL, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 10 novembre 2011, ayant son siège au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164.649, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts n’ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle personne comparante, ès qualité qu’elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L’associé unique décide d’augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de SEPT MILLIONS D’US DOLLARS (USD 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000,-) à un montant de SEPT MILLIONS VINGT MILLE US DOLLARS (USD 7.020.000,-) par l’émission de SEPT MILLIONS (7.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur d’UN US DOLLAR (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d’émission de SEPT CENT CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE US DOLLARS (USD 705.500.000,-).

L’apport total de SEPT CENT DOUZE MILLIONS CINQ CENT MILLE US DOLLARS (USD 712.500.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) SEPT MILLIONS D’US DOLLARS (USD 7.000.000,-) au capital social de la Société et (ii) SEPT CENT CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE US DOLLARS (USD 705.500.000,-) au compte de prime d’émission de la Société.

### *Souscription*

PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les SEPT MILLIONS (7.000.000) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de SEPT MILLIONS US DOLLARS (USD 7.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission de SEPT CENT CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE US DOLLARS (USD 705.500.000,-), par apport en nature consistant en l'intégralité des MILLE (1.000) Parts Sociales (non-assessable shares of common stock) sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées (les «Parts Sociales Apportées») qu'elle détient dans WYETH ILACLARI A.S., une société constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County de New Castle, Zip Code 19801, Etat de Delaware, USA, immatriculée au bureau d'Etat du Delaware sous le numéro 3103245.

#### *Preuve de l'existence de l'apport et évaluation:*

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Parts Sociales apportées.

Ledit rapport, copie d'un certificat de good legal standing daté du 8 novembre 2011 incluant notamment le certificat de domestication et le certificat d'incorporation, copie des certificats des parts sociales apportées de WYETH ILACLARI A.S. ont été remis au notaire instrumentant.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

L'Apporteur, PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer;
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit de l'Etat de Delaware et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et l'Etat de Delaware aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**«Art. 7. Premier paragraphe.** Le capital social de la société est fixé à SEPT MILLIONS VINGT MILLE US DOLLARS (USD 7.020.000,-) divisé en SEPT MILLIONS VINGT MILLE (7.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale de UN DOLLAR U.S. (USD 1,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.800.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, ès qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2011. LAC/2011/56388. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179984/162.

(110210308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Winnicare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179144/9.

(110207988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Steinbrech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 94, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 110.196.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend elf, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

**SIND ERSCIENEN:**

- 1.- Herr Jörn STEINBRECH, Privatbeamter, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück, Langenberg 5,
- 2.- Frau Beatrice STEINBRECH-WERTH, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück, Langenberg 5.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEINBRECH S.à r.l., mit Sitz in L-7220 Walferdange, 94, route de Diekirch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 110.196 (NIN 20052422 591), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 19. August 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 46 vom 7. Januar 2006.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Geschäftsanteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Jörg STEINBRECH, vorgeannt, neunzig Anteile . . . . .	90
2.- Frau Beatrice STEINBRECH-WERTH, vorgeannt, zehn Anteile . . . . .	10
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien oder Immobilienanteile besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparenten die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

*Erster Beschluss*

Die Komparenten beschließen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft "STEINBRECH S.à r.l.", mit Wirkung vom heutigen Tage an.

*Zweiter Beschluss*

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Komparenten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

*Dritter Beschluss*

Die Komparenten erteilen dem alleinigen Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandats betreffend die Geschäftsführung.

*Vierter Beschluss*

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden, nämlich: D-54668 Echternacherbrück, Langenberg 5.

Weiterhin erklären die Komparenten dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. STEINBRECH, B. STEINBRECH-WERTH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2269. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011179066/53.

(110209247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Winnicare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179145/9.

(110207989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Wohn Ambiente Bläser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7316 Steinsel, 4, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 87.935.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179146/10.

(110209333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Eurogest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 98.444.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179168/9.

(110207416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**Cycas Hotel Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.210.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon CALLAHAN.

Référence de publication: 2011179233/10.

(110209092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---



**Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-four of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the general partner (the GP) of the investment company in venture capital existing under the form of a partnership limited by shares (société d'investissement en capital à risque, société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR" (hereinafter, the Company), with registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 143088, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of November 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2927, dated December 9, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of July 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2501, dated October 17, 2011,

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the GP taken on October 11, 2011,

a copy of said resolutions, signed *in varietur* by the proxyholder of the board of managers of the GP and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of managers of the GP, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at eighteen million six hundred six thousand five hundred Euro (EUR 18,606,500.00) divided into:

(i) thirty-six thousand nine hundred thirty-two (36,932) class A shares (the Class A Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up;

(ii) two hundred eighty (280) class B shares (the Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) one (1) class C share (the Class C Share), held by the GP, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

II. That on terms of article 5 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.00) and the GP has been authorized until December 9, 2013, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on October 11, 2011 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of one million eight hundred forty-four thousand Euro (EUR 1,844,000.00) so as to raise the subscribed capital from its present amount of eighteen million six hundred six thousand five hundred Euro (EUR 18,606,500.00) to the amount of twenty million four hundred fifty thousand five hundred Euro (EUR 20,450,500.00), by the creation and issuance of:

- one thousand eight hundred (1,800) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up;

- one thousand eight hundred eighty-eight (1,888) class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up.

IV. That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the GP, on terms of Article 5 of the articles of incorporation, allowing notably the latter to limit the exercise of the preferential subscription right by the shareholders, the board of managers of the GP has allowed the subscription of all the new shares by the Company's shareholders.

V. That the three thousand six hundred eighty-eight (3,688) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of one million eight hundred forty-four thousand Euro (EUR 1,844,000.00) has been at the free disposal of the Company.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5, of the articles of incorporation of the Company, has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty million four hundred fifty thousand five hundred Euro (EUR 20,450,500.00) divided into:

(i) forty thousand six hundred twenty (40,620) class A shares (Class A Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; the Class A Shares are composed of sub-types of shares all vested with the same rights, except with respect to their relative share of the Management Fee and co-investment rights, as follows:

(a) Class A1 Shares are allocated to Investors whose Commitment is equal to or higher than five million Euro (EUR 5.000.000,00) (Class A1 Shareholders),

(b) Class A2 Shares are allocated to Investors whose Commitment is less than five million Euro (EUR 5.000.000,00) (Class A2 Shareholders).

(ii) two hundred eighty (280) class B shares (Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) one (1) class C share (the Class C Share), held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The Class A Shares and Class B Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares". Holders of Class A Shares and/or Class B Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as "Shareholders". The Shares may only be held or acquired by Persons qualifying as a Well Informed Investors.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Company amount to two hundred fifty million Euros (EUR 250.000.000,00) divided into:

(i) Four hundred ninety nine thousand seven hundred nineteen (499.719) Class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; composed of Class A1 and Class A2 shares;

(ii) Two hundred eighty (280) Class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) One (1) Class C share which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

By virtue of the Company's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of Class A Shares, by up to an additional four hundred fifty-nine thousand ninety-nine (459,099) Class A Shares fully paid up, and is authorized and empowered to:

(i) realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class A Shares against payment in cash;

(ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the Class A Shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class A Shares; and,

(iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Class A Shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000,00).

#### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:



M. Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité (l'Associé Commandité) de la société en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions «Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143088, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2927 du 9 décembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 29 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2501 du 17 octobre 2011,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions des gérants de l'Associé Commandité, prise en date du 11 octobre 2011,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du conseil de gérance de l'Associé Commandité et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit millions six cent six mille cinq cents Euro (EUR 18,606,500.00), divisé en:

(i) trente-six mille neuf cent trente-deux (36,932) actions de classe A (Actions de Classe A), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérées. Les Actions de Classe A sont composées de sous-classes d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, sauf en ce qui concerne les Indemnités de Direction et les droits de co-investissement, de la manière suivante:

(ii) deux cent quatre-vingt (280) actions de Classe B (Actions de Classe B), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées; et

(iii) une (1) action de Classe C (l'Action de Classe C), détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent Euro (EUR 500,00), intégralement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00) et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, jusqu'au 9 décembre 2013, de procéder à la réalisation d'augmentations de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 11 octobre 2011 et en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence d'un million huit cent quarante-quatre mille Euro (EUR 1,844,000.00), afin de porter le capital social souscrit de dix-huit millions six cent six mille cinq cents Euro (EUR 18,606,500.00) à vingt millions quatre cent cinquante mille cinq cents Euro (EUR 20,450,500.00), par la création et l'émission de:

- mille huit cents (1,800) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées;

- mille huit cent quatre-vingt-huit (1,888) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées.

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, conformément aux pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, l'autorisant notamment à limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires de la Société.

V. Que les trois mille six cent quatre-vingt-huit (3,688) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs susnommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur des comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme d'un million huit cent quarante-quatre mille Euro (EUR 1,844,000.00) a été mise à la libre disposition de la Société.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt millions quatre cent cinquante mille cinq cents Euro (EUR 20,450,500.00), divisé en:

(i) quarante mille six cent vingt (40,620) actions de classe A (Actions de Classe A), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérées. Les Actions de Classe A sont composées de sous-classes d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, sauf en ce qui concerne les Indemnités de Direction et les droits de co-investissement, de la manière suivante:

a) des Actions de Classe A1, attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est égal ou supérieur à cinq millions Euro (EUR 5,000,000.00) (Actionnaires de Classe A1),

b) des Actions de Classe A2, attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est inférieur à cinq millions d'euros (EUR 5,000,000.00) (Actionnaires de Classe A2).

(ii) deux cent quatre-vingt (280) actions de Classe B (Actions de Classe B), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées; et

(iii) une (1) action de Classe C (l'Action de Classe C), détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,00), intégralement libérée.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont individuellement désignées comme «Action» et dans leur ensemble les «Actions». Les détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B sont individuellement désignés comme «Actionnaire» et dans leur ensemble les «Actionnaires».

Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises que par les Personnes qualifiées d'Investisseurs Avertis.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250,000,000.00 EUR) divisé comme suit:

(i) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499,719) Actions de Classe A, toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées, composées d'Actions de Classe A1 et de Classe A2;

(ii) Deux cents quatre-vingts (280) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées; et

(iii) Une (1) Action de Classe C, qui ne sera détenue que par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérée.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'Actions de Classe A jusqu'à quatre cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf (459,099) Actions de Classe A, intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

(i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, en émettant de nouvelles Actions de Classe A, contre paiement en numéraire;

(ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission à payer le cas échéant sur les Actions de Classe A les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions de Classe A; et,

(iii) mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'Actions de Classe A contre paiement en numéraire.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 5 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée en la forme authentique par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16293. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011179660/224.

(110210291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**aeris CAPITAL Amperio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 150.462.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Dezember 2011.

*Für die aeris CAPITAL Amperio S.à r.l.*

*Die Domizilstelle*

Hauck & Aufhauser Alternative Investment Services S.A.

Kai Braun / Patrick Obach

Référence de publication: 2011179172/15.

(110209124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Dubaian Investment Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 132.130.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 20 décembre 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011179252/15.

(110208591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Cabral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 152.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179235/10.

(110208387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Hogemav, Société Civile.**

Siège social: L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg E 1.267.

Die Gesellschafter der zivilen Gesellschaft HOGEMAV, nämlich:

1.- Herr Martin HOUWEN, Landwirt und dessen Ehegattin Dame Félicie MICHEL, Landwirtin, wohnhaft zusammen zu L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg, vorher wohnhaft in L-6195 Imbringen, 22, route de Luxembourg, geboren: Herr Martin HOUWEN zu Venlo (NL) am 15. Januar 1947 (1947 0115 214) und Dame Félicie MICHEL zu Luxemburg am 5. Februar 1953 (1953 0205-560),

verheiratet unter dem Rechtsverhältnis der Universalgütergemeinschaft, gemäss Güterstandsabänderungsurkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, am 11. November 1985.

2.- Dame Maria KRETZER, ohne besonderen Stand, Witwe von Herrn Henri VREHEN, wohnhaft zu L-7391 Blaschette, 14, rue de l'Ecole,

geboren zu Echt /Limburg (NL), am 21. August 1928 (1928 0821-260),

3.- Herr Marc ELSEN, Landwirt und dessen Ehegattin Dame Antoinette HOUWEN, Landwirtin, wohnhaft zusammen zu L-6195 Imbringen, 9A, route de Luxembourg,

geboren: Herr Marc ELSEN zu Luxemburg am 17. Januar 1981 (1981 0117-292) und Dame Antoinette HOUWEN zu Luxemburg am 9. Dezember 1982 (1982 1209 288),

stellen fest dass in Gemässheit von Artikel 17 der Statuten, sämtliche Gesellschafter Verwalter der Gesellschaft sind und somit auf Grund der ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. August 2009, alle vorgenannten Personen, nämlich:

- Herr Martin HOUWEN,
- Dame Félicie MICHEL,
- Dame Maria KRETZER,
- Dame Antoinette HOUWEN,
- Herr Marc ELSEN,

Verwalter der Gesellschaft sind, welche Gesellschaft rechtsgültig in allen Geschäften und Verbindlichkeiten durch die Unterschrift von zwei Verwaltern engagiert ist.

Demgemäss sind die Herren Gerd HOUWEN und Henri VREHEN von ihrer Eigenschaft als Verwalter im Firmenregister zu streichen.

Geschehen und unterschrieben am 5.11.2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011180297/34.

(110209689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Carelog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 121.592.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179237/10.

(110209286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.032.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UBS (LUX) EXPOSURE SICAV (hereafter the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office in L-2010 Luxembourg, 33, A, Avenue John. F. Kennedy (RCS Luxembourg B 116.032), incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on 2<sup>nd</sup> of May 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1242 of 27<sup>th</sup> of June 2006, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting was presided by Mr. Benjamin WACKER, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary at the meeting elected as scrutineer Mrs. Norma CHRISTMANN, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

I. Open the liquidation procedure regarding the Company and to initiate all actions required in that respect.

II. Appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. as liquidator of the Company with the power to sub-delegate this function to an individual and to mandate this individual to establish a liquidation report in cooperation with an auditor.

III. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies or the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list, all the TEN (10) outstanding shares are represented at the present Extraordinary General Meeting so that the present Extraordinary General Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the items of the agenda.

The meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to liquidate the Company as from the date hereof.

*Second resolution*

The meeting appoints UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 and following of the law dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations provided for in article 145 without any special authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorized, under his own responsibility, to delegate, with respect to special and determined operations, to one individual such part of his authority he will determine and for the duration he will fix, and to mandate this individual to establish a liquidation report in cooperation with an auditor.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UBS (LUX) EXPOSURE SICAV (ci-après la "Société"), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à L-2010 Luxembourg, 33A, Avenue John F. Kennedy (RCS Luxembourg B 116032), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1242 du 27 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benjamin WACKER, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Norma CHRISTMANN, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

I. Ouvrir la procédure de liquidation de la Société et d'engager toutes les actions en relation avec la liquidation.

II. Nommer UBS Fund Services (Luxembourg) S.A en qualité de liquidateur avec pouvoir de sub-déléguer sa fonction à une personne et de mandater cette personne à établir un rapport à la liquidation en coopération avec un commissaire.

III. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les DIX (10) actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre la Société en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, en qualité de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le liquidateur est en droit d'accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, à déléguer à une personne telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera et de mandater cette personne à établir un rapport à la liquidation en coopération avec un commissaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparantes ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. CHRISTMANN, B. WACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54921. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179109/110.

(110208153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Carrelages Winter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9809 Hosingen, 16, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 142.610.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179238/9.

(110208704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Chinese King S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 30.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chinese King S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011179239/11.

(110209125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---



**Eurolottery GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.449.

---

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendelf, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Frau Brigitte Edith Else REICH, geborene GEILING, Kauffrau, geboren in Erfurt, (Bundesrepublik Deutschland), am 12. Juli 1947, wohnhaft D-60385 Frankfurt am Main, Habsburgerallee 112,

hier vertreten durch Frau Sylvie MAIEZZA, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 3A, boulevard du Prince Henri, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Person, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Eurolottery GmbH", mit Sitz in L-6440 Echternach, 44, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 114.449, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 22. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 963 vom 17. Mai 2006,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Jean SECKLER:

- am 22. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 599 vom 13. April 2007, und

- am 2. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1649 vom 4. Juli 2008.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzehntausend Euro (15.000, EUR), aufgeteilt in hundertfünfzig (150) Anteile von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

III. Die Komparentin ist die Eigentümerin sämtlicher Anteile der Gesellschaft.

IV. Die Komparentin, als Alleingesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

V. Die Alleingesellschafterin erklärt, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Die Alleingesellschafterin, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Alleingesellschafterin übergehen, welche erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt.

VII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

VIII. Die Alleingesellschafterin erteilt hiermit den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

IX. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren bei Frau Brigitte Edith Else REICH, geborene GEILING in D-60385 Frankfurt am Main, Habsburgerallee 112, (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt werden.

X. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "Eurolottery GmbH" aufgelöst worden ist.

**Kosten**

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Person, handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagte Bevollmächtigte zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. MAIEZZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57203. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179667/62.

(110210462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Craft Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.626.

---

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179244/11.

(110208412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Defrinco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.947.

---

Le Bilan du 18 août 2009 au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179247/10.

(110208414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**LGC SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 95.006.

---

L'an deux mille onze, le ving-deux novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LGC SA (ANC. la grande casse), établie et ayant son siège à L-3162 Dudelange, 21, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B95.006, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 10 septembre 2003, modifié suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 31 juillet 2007, publié au dit Memorial C, numéro 2280 du 11 octobre 2007, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 mai 2011, publié au dit Memorial C, numéro 1785 du 5 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Sébastien FAIZAND, gérant de société, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 et de l'article 12 des statuts.
2. Révocation du conseil d'administration.
3. Révocation du commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un administrateur unique.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée ayant constaté que les actions sont désormais réunies en une seule main, elle décide de mettre en conformité les articles 6 et 12 des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années."

" **Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration à savoir:

- Sébastien FAIZAND, gérant de société, demeurant à 40000 Marrakech (Maroc), Derb Zouak 14, Riad Zitoun Lakdim;
- Fabien D'ELLENA, administrateur de sociétés, demeurant à F-57590 Ajoncourt (France), rue du Gué;
- Ilham LAMRANI AMINE, employée privée, demeurant à 40000 Marrakech (Maroc), Derb Zouak 14, Riad Zitoun Lakdim.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de nommer administrateur unique, Sébastien FAIZAND, susdit, pour une durée de six ans.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes à savoir: la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl (RCB 37.039) avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, Ilham LAMRANI AMINE, susdite, pour une durée de six ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, FAIZAND, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2011. REM 2011 / 1608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179858/72.

(110209381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Fennella Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.925.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Decembre 2011.

Fennella S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011179268/15.

(110208378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Longroad International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.940.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

“LONGROAD CAPITAL PARTNERS LP”, a company under the Laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered offices in 19808 Wilmington, Delaware (United States of America), 2711, Centerville road, Suite 400,

represented here by Ms. Karolina DZIEMIANCZYK, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

by virtue of a proxy under private seal given on 1<sup>st</sup> December 2011,

which proxy, initialled “ne varietur”, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state:

That the said appearing party is the sole shareholder of “Longroad International S.à r.l.”, having its registered offices in L2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 23 April 2007, published in the “Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C”, number 1357 of 4 July 2007, registered at the Trade and Companies’ Register in Luxembourg-City under section B and number 127.940,

That the corporate share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), consisting in twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each,

That the appearing party has become the owner of all the shares of the company,

That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the company with immediate effect,

That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company,

That the appearing party appoints itself liquidator of the company, declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently, the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed,

That the sole shareholder hereby grants full discharge to the managers for their mandates up to this date,

That the books and records of the dissolved company shall be kept for five years in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«LONGROAD CAPITAL PARTNERS LP», société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 2711, Centerville road, Suite 400,

ici représentée par Mademoiselle Karolina DZIEMIANCZYK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2011,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Longroad International S.à r.l.», ayant son siège social à L2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1357 du 4 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 127.940,

Que le capital social est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune,

Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la société,

Que la comparante, en tant qu'associée unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que la comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement consciente de la situation financière de la société,

Que la comparante se nomme liquidatrice de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'associée unique est investie de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'associée; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Dziemianczyk, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57045. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179832/86.

(110210339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

### **Green Electricity Master Invest II, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.492.

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

«Degroof Gestion Institutionnelle – Luxembourg», société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», un fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois constitué sous la forme d'un fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissements spécialisés,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une "société anonyme" comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

### **1. Forme - Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination «Green Electricity Master Invest II».

### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, entre autre par voie de souscription ou acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion d'une telle détention d'intérêts.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement à toutes sociétés, notamment aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute société qui serait un actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe de la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toute garantie, donner tous gages ou toute autre forme de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou une partie de l'entreprise, du patrimoine immobilier (présents ou futurs), pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats, notamment des contrats d'association, des contrats de placement, des accords de gestion, des contrats de gestion, des contrats de consultation, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.



3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations ou procéder à des investissements commerciaux, techniques ou financiers et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes opérations en relation directe ou indirecte facilitant l'accomplissement de son objet dans tous les secteurs prédécrits.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital.**

#### **5. Capital.**

5.1 Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) représenté par des actions de classe A, B et C (les "Actions de Classe A, B et C") étant émises en faveur du Compartiment Renewable Energy II Fund (le "Compartiment"), un Compartiment faisant partie de Degroof Green Fund, un Fonds commun de placement -Fonds d'investissement spécialisé ("le Fonds") établi à Luxembourg;

- (i) zéro [0] Action de classe A de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune (les "Actions de Classe A");
- (ii) sept (7) Actions de classe B de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune (les "Actions de Classe B");
- (iii) vingt-huit (28) Actions de classe C de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune (les "Actions de Classe C").

Les détenteurs d'actions dans la Société, sans distinction de classe ou sous-classe, sont repris comme étant les "Actionnaires".

5.2 Les Actions de Classe A, B et C sont des actions émises de la Société se rapportant au compartiment existant du Fonds connu comme étant le Compartiment Renewable Energy II Fund (comme défini dans le Memorandum d'Offre ("le Memorandum d'Offre")) se rapportant au Fonds "Degroof Green Fund - Renewable Energy II Fund" et daté d'août 2011) (le "Compartiment"). Conformément au reste des statuts, chaque Classe des Actions A, B et C reflétera les obligations applicables aux trois (3) classes d'units existantes (A, B et C) du Fonds émises dans le cadre du Compartiment.

5.3 Toute prime d'émission payée par un actionnaire au moment de l'émission des actions par la Société, que ce soit lors de la constitution ou au moment de l'augmentation de capital sera, sauf décision contraire par le Fonds ou l'assemblée générale des actionnaires, versé sur un compte spécial de prime d'émission, à créer au moment d'une telle souscription, qui se rapportera uniquement aux actions souscrites par cet actionnaire. Dans le cas d'un transfert d'actions par un actionnaire, la prime d'émission se rapportant à ces actions sera transférée simultanément avec les actions affectées. Toute prime d'émission versée sur un compte spécial de prime d'émission ne sera remboursée à aucun actionnaire, autre que le détenteur des actions à laquelle ladite prime d'émission se rapporte.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut racheter ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires**

#### **9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restant nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

## **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par une autre personne qui n'a pas besoin d'être Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

## **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il sera spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration de la Société ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

## **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants ou autres agents, personne morale ou physique, Actionnaire ou non de la Société, agissant dans les conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

## **13. Représentation de la société.**

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six ans. Les commissaires aux comptes élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de trois ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.**

#### **15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par convocation écrite envoyée à chacun des Actionnaires en conformité avec la Loi. Elle sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires envoyés par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, à Luxembourg le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

**17. Autres assemblées générales des actionnaires.** Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

**18. Votes.** Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

## **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital de la Société.

20.2 En vertu de la transparence du Fonds ainsi que son compartiment Renewable Energy II Fund, les bénéfices nets que les détenteurs des Actions de Classes A, B et C se verront attribuer seront répartis entre ces derniers de façon à entièrement refléter les règles de répartition fixés à l'article 19 de la section spécial du Memorandum d'Offre et concernant le partage des bénéfices; à savoir:

- les répartitions seront effectuées d'abord aux Actionnaires en proportion avec la contribution que chacun a versé au Fonds dans le cadre des Appels de fond («capital call») effectués par ce dernier ("le Capital Investi"), étant entendu que les répartitions aux actionnaires des Sous-Classes A, B et C seront effectuées dans l'ordre de priorité et selon les montants suivants:

(i) Rendement sur le Capital Investi: En premier lieu, 100% aux Actionnaires jusqu'à ce que les distributions cumulatives atteignent un montant équivalent à leurs montants respectifs de Capital Investi

(ii) 5% Rendement Privilégié: En second lieu, 100% aux Actionnaires jusqu'à ce que les distributions cumulatives atteignent un taux interne de rentabilité composé de 5% par an par rapport à leurs montants respectifs de Capital Investi.

(iii) 20% du "Carried Interest": Au delà, 80% à tous les Actionnaires et 20% aux actionnaires de Classe B et C, Carried Interest qui lui même sera réparti comme suit:

- 20 % du Carried Interest sera payé aux actionnaires de Classe B; et

- 80% du Carried Interest sera payé aux actionnaires de Classe C.

20.3 La méthode de répartition des bénéfices décrite au point

20.2 sera en vigueur aussi longtemps que les actions de la Société seront détenues par DGI au nom et pour le compte du Fonds en rapport avec le Compartiment Renewable Energy II Fund. Dès la cession des actions à un ou des autre(s) actionnaire(s), la répartition des bénéfices se fera selon la quote-part détenue par chaque actionnaire dans le capital de la Société.

20.4 Malgré les dispositions qui précèdent, le Conseil de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) de chaque Classe avant la fin de l'année sociale, conformément au droit des Sociétés et aux règles de répartition prévues à l'article 20.2 ci-avant.

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation.**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

21.3 Après le paiement de toutes les dettes et charges vis à vis de la Société et les frais de liquidation, la recette nette de liquidation sera distribuée aux Actionnaires conformément aux clauses de distributions prévues aux Articles 20.2 et 20.3 ci-dessus.

## **Titre VII. - Loi applicable.**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

*Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, dont le siège social est situé rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de Degroof Green Fund, un Fonds d'investissement spécialisé constitué sous la forme d'un fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, en rapport avec le Compartiment Renewable Energy II Fund, déclare souscrire les actions comme suit:

0 Actions de la Classe A: .....	0,- EUR
7 Actions de la Classe B: .....	7.000,- EUR
28 Actions de la Classe C: .....	28.000,- EUR

Toutes ces actions ont été intégralement libérées, le montant de trente cinq mille Euros (EUR 35.000,-) étant dès lors immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire qui rédige déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en relation avec sa constitution, est évalué par les parties à deux mille cinq cents euros.

*Première assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique*

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);
2. Les personnes suivantes ont été appelées à la fonction d'Administrateur pour une durée de six (6) ans
  - Monsieur William Vermeersch, Directeur-Adjoint de la Banque Degroof S.A., avec adresse professionnelle au 44 rue de l'Industrie, B1040 Bruxelles.
  - Monsieur Tom De Pauw, Attaché de Direction de la Banque Degroof Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
  - «TTR Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 155 rue Cents, L-1319 Luxembourg, représenté par son représentant permanent Monsieur Christophe GILAIN, demeurant professionnellement au 155 rue Cents, L-1319 Luxembourg. Monsieur Tom De Pauw, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.
3. A été nommée comme commissaire aux comptes pour une période de trois (3) ans:
  - «PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.», ayant son siège social au 400, rue d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2011. Relatiton: EAC/2011/17046. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011176529/334.

(110205743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Defrinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.947.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179248/10.

(110208418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Dominici S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3256 Bettembourg, 15, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 40.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011179250/10.

(110208722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**E & T Expertises et Techniques Spéciales SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue J.-P. Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 89.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179253/10.

(110208432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**C. i. 2 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 82.025.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C. i. 2 S.A., ayant son siège social à L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.025, constituée suivant acte notarié en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1085 du 29 novembre 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 417 du 16 avril 2003.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Felix Laplume, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Mise en liquidation de la société.

2° Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Felix Laplume, avocat, né le 2 février 1961 à Dudelange, avec adresse professionnelle à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LAPLUME, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC / 2011 / 56232. Reçu douze euros € 12,

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180535/62.

(110210648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Elvajeff Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 3, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 67.028.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179255/10.

(110209208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 6.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation S.A.

Signature

Référence de publication: 2011179256/11.

(110209158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**GSP Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.037.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 14 septembre 2011  
référence L-110147804*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

GSP Group S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011179293/17.

(110208360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Euro Gastronomie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.841.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179257/10.

(110208586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Eurodatex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 64, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 79.698.

---

Die Bilanz zum 31.12.2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179259/9.

(110208985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Eurodatex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.698.

---

Die Bilanz zum 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179260/9.

(110208994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Eurodatex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.698.

---

Die Bilanz zum 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179261/9.

(110208995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**GSP Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.037.

---

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2009, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 14 septembre 2011  
référence L-110147801*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

GSP Group S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011179294/17.

(110208361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Khana Khazana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 17B, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.475.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of December.

Before us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Tenzing BHUTIA, restaurant owner, born in Kalimpong, (India), on the 10<sup>th</sup> of June 1958, residing in L-2665 Luxembourg, 22, rue du Verger.

2.- Mrs. Chanki Doma BHUTIA, restaurant owner, born in Gangtok, (India), on the 4<sup>th</sup> of October 1965, residing in L-2665 Luxembourg, 22, rue du Verger.

The appearing persons are hereby represented by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal dated December 9, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act the following:

That the private limited liability company "Khana Khazana S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 113.475, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster on the 5<sup>th</sup> of January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 706 of April 6, 2006.

That the appearing parties, represented as said before, are the actual shareholders (the "Shareholders") of the Company and that they take, through their representative, the following resolution

*Unique resolution*

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains to L-3237 Bettembourg 17B, rue de la Gare and to amend consequently paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company as follows:

**Art. 5.** The registered office shall be in Bettembourg.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Tenzing BHUTIA, restaurateur, né à Kalimpong (Inde), le 10 juin 1958, demeurant à L-2665 Luxembourg, 22, rue du Verger.

2.- Madame Chanki Doma BHUTIA, restauratrice, née à Gangtok (Inde), le 4 octobre 1965, demeurant à L-2665 Luxembourg, 22, rue du Verger.

Les comparants sont ici représentés par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "Khana Khazana S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.475 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 6 avril 2006.

Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seuls associés (les "Associés") de la Société et qu'ils prennent, par leur représentant, la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social de L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains à L-3237 Bettembourg 17B rue de la Gare et de modifier comme suit le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la société:

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bettembourg.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179823/76.

(110210147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Ganeesha I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.612.

Les comptes annuels au 31 Decembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVIES Dylan / BRADFER Cédric

*Directeur / Directeur*

Référence de publication: 2011179284/11.

(110208395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Eurodatex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.698.

Die Bilanz zum 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179262/9.

(110208998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Eurodatex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 79.698.

Die Bilanz zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011179263/9.  
(110209001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Evolys International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 95.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.  
Référence de publication: 2011179265/10.  
(110208590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Exit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 69.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.  
Référence de publication: 2011179266/10.  
(110208600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Ironmax S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.889.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 22 décembre 2011*

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 22 décembre 2011 que:

1. Les associés ont décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de PERMIRA LUXEMBOURG, S.à.r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;
2. Les associés ont décidé de clôturer la liquidation avec effet au 22 décembre 2011.

Séverine Michel  
Mandataire

Référence de publication: 2011180313/16.  
(110210614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 126.894.

This twenty-first day of November two thousand eleven appeared before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg:  
Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Stichting Park Square Capital Credit Opportunities II, a foundation (stichting) under the laws of the Netherlands, having its seat (zetel) in Amsterdam, Netherlands and its office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Netherlands, registered in the Netherlands under number 34310670 (the "Shareholder").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared that the Shareholder is the sole shareholder of:

Park Square Capital Credit Opportunities GP, S.à r.l., a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126894 (the "Company"), incorporated on the nineteenth of March two thousand seven pursuant to a deed executed before Martine Schaeffer, notary residing in Remich, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 1135 of the twelfth of July two thousand seven.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

#### *Resolutions*

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

- i. to dismiss the managers of the Company and to give them full discharge for their management of the Company;
- ii. to dissolve and wind up the Company;
- iii. to appoint Francois Henri Eugène Bourgon, company director, born on the twenty-ninth of December nineteen hundred sixty-nine in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, as liquidator of the Company;
- iv. that the method of winding up shall be determined from time to time by a written agreement between the shareholders of the Company (or by the sole shareholder in case there is but one shareholder);
- v. to authorise the liquidator, subject to and in accordance with articles 145 and 148 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, to continue the Company's trading, to borrow to pay debts of the Company, to issue negotiable securities, to mortgage or pledge assets of the Company, to dispose of immovable property of the Company, to contribute assets of the Company to other companies and to repurchase or redeem shares of the Company;
- vi. that the liquidator represents and binds the Company towards third parties; and
- vii. to appoint, in advance, KPMG Lux S.à r.l., a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133, as liquidation comptroller of the Company.

#### *Costs and Translation*

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.00).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-et-un novembre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisé de:

Stichting Park Square Capital Credit Opportunities II, une fondation (stichting) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social au Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas, inscrite aux Pays-Bas au Registre de Commerce sous le numéro 34310670 (l'«Associé»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré que l'Associé est l'associé unique de:

Park Square Capital Credit Opportunities GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 126894 (la «Société»), constituée le dix-neuf mars deux mille sept suivant un acte passé devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1135 du douze juin deux mille sept.



La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

*Résolutions*

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

- i. de révoquer les gérants de la Société et de leur accorder entière décharge pour la gestion de la Société;
- ii. de dissoudre et liquider la Société;
- iii. de nommer Francois Henri Eugène Bourgon, administrateur, né le vingt-neuf décembre mille neuf cent soixante-neuf à Phalsbourg (France), avec adresse professionnelle à 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, comme liquidateur de la Société;
- iv. que le mode de liquidation est déterminé de temps à autre par une convention écrite entre les associés de la Société (ou si la Société n'a qu'un seul associé, par l'associé unique);
- v. d'autoriser le liquidateur, sous réserve de et conformément aux articles 145 et 148 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, à continuer l'industrie et le commerce de la Société, emprunter pour payer les dettes sociales, créer des effets de commerce, hypothéquer les biens de la Société, donner en gage les biens de la Société, aliéner les immeubles de la Société, faire apport de l'avoir social à d'autres sociétés et racheter les parts sociales de la Société;
- vi. que le liquidateur représente la Société à l'égard des tiers; et
- vii. de nommer, à l'avance, KPMG Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149133, comme commissaire à la liquidation de Société.

*Frais et Traduction*

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros (1.200,00 EUR).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16133. Reçu douze euros 12,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011180923/97.

(110210585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Floristik Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.004.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179269/9.

(110208691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.379.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179270/10.

(110209071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

---

**SCHLIEN, Heizung/Sanitär/Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.  
R.C.S. Luxembourg B 95.432.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179416/9.

(110208680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Cephalon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 86.498.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of the month of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Cephalon Management Company LLC Lux SCS, a limited corporate partnership (“société en commandite simple”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 152057 and with its registered office at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- Cephalon Management Company LLC Lux SCS, prenamed, is the sole shareholder of “Cephalon Luxembourg S.à r.l.”, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 86498, with its registered office address at 74, rue Merl, L-2146 Luxembourg (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 14 March 2002, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 926 of 18 June 2002.

- The agenda is worded as follows:

1. To provide that the Company shall be bound by the simple signature of its sole manager and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

2. To provide that the managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

3. To provide that the managers may attend board meetings by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other.

4. To amend article 11 of the Company’s articles of incorporation.

5. To accept the demission of Kevin Buchi, Gerald Pappert, Marc Liesch, Sergio Correa de Sampaio and Jan Werkman as managers of the Company and to appoint Gertjan Noordermeer and Theo Andriessen as managers of the Company.

6. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolved that the Company shall be bound by the simple signature of its sole manager and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

*Second resolution*

The shareholder resolved that the managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

*Third resolution*

The shareholder resolved that the managers may attend board meetings by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other.

#### Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholder decided to amend the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, each manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The Company shall be bound by the simple signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the board of managers, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Each manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.”

#### Fifth resolution

The shareholder resolved to accept with immediate effect the demission of J. Kevin Buchi, Gerald Pappert, Marc Liesch, Sergio Correa de Sampaio and Jan Werkman as managers of the Company.

The shareholder further resolved to appoint with immediate effect the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Gertjan Noordermeer, manager, born in Weesp (The Netherlands) on 6 January 1964, with professional address at Computerweg, 10, 3542 DR Utrecht (The Netherlands);

- Mr. Theo Andriessen, manager, born in Nieuwer-Amstel (The Netherlands) on 26 January 1950, with professional address at Computerweg, 10, 3542 DR Utrecht (The Netherlands).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille onze, le treizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Cephalon Management Company LLC Lux SCS, une société en commandite simple régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152057 et avec siège social au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Louis FROGNET, avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue de leur enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Cephalon Management Company LLC Lux SCS, prénommée, est le seul associé de "Cephalon Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86498, avec siège social au 74, rue Merl, L2146 Luxembourg (la "Société"), constituée à la suite d'un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, reçu le 14 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 926 du 18 juin 2002.

- L'ordre du jour est exprimé comme suit:

1. Prévoir que la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

2. Prévoir que les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

3. Prévoir que les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre.

4. Modifier l'article 11 des statuts de la Société.

5. Accepter les démissions de Kevin Buchi, Gerald Pappert, Marc Liesch, Sergio Correa de Sampaio et Jan Werkman en tant que gérants de la Société et nommer Gertjan Noordermeer and Theo Andriessen en tant que gérants de la Société.

6. Divers.

L'associé a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide que la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide que les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide que les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir individuellement au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du (des) gérant(s).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Chaque gérant peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'accepter avec effet immédiat les démissions de J. Kevin Buchi, Gerald Pappert, Marc Liesch, Sergio Correa de Sampaio et Jan Werkman en tant que gérants de la Société.

L'associé unique décide également de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Gertjan Noordermeer, gérant, né à Weesp (Pays-Bas) le 6 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 10, Computerweg, 3542 DR Utrecht (Pays-Bas); et
- Theo Andriessen, gérant, né à Nieuwer-Amstel (Pays-Bas) le 26 January 1950, avec adresse professionnelle au 10, Computerweg, 3542 DR Utrecht (Pays-Bas).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. LAC/2011/55789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179581/188.

(110210233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

#### **Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.380.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179271/10.

(110209066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

#### **Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.378.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179272/10.

(110209075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Ferteco Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179273/10.

(110209020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Fiaccom, Société Anonyme.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.  
R.C.S. Luxembourg B 86.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179274/10.

(110209231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**La Petite Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 129.527.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Mr Costas Constantinides / Mr Philip Gittins  
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011179322/14.

(110208527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Finalor International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 147.119.

Le Bilan du 30 juin 2009 au 28 février 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179275/10.

(110208424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Finalor International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 147.119.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179276/10.

(110208426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.



**Financière Tesalia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 155.538.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179278/10.

(110209240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Fivim SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 77.842.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2011.

Pour FIVIM SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2011179279/12.

(110208548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Komas Building Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.  
R.C.S. Luxembourg B 30.980.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2011.

Pour KOMAS BUILDING COMPANY

J. REUTER

Référence de publication: 2011179319/12.

(110208535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Mercury Europe Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 165.501.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on 20<sup>th</sup> of December.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Aliya Babayeva, born on May 21<sup>st</sup>, 1956 in Moscow, Russia, residing at 93, Nizami str, apt. 11, Baku, Azerbaijan, here represented by Mr. Jens Konrad, lawyer, residing professionally at 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Baku, Azerbaijan on November 29<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme, which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Denomination - Registered office - Duration - Purpose - Capital**

**Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Mercury Europe Holdings" (the 'Company').

**Art. 2.** The registered office of the Company is established at Luxembourg.

It may be transferred within the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company.

Subsidiaries, branch offices, agencies and any other offices may be established by a resolution of the board of directors of the Company, within the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The purpose of the Company is to acquire, hold, exchange, rent or dispose of under any form whatsoever real estate and real estate rights of any type in Luxembourg as well as in any other country; further, the company can engage in any business or financial operation connected to the acquisition and the disposal, holding, use and recovery of movable assets and immaterial rights (including, but not limited, commercial brands and intellectual property rights).

Further, the Company may undertake all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever, in any enterprise or company as well as the development, administration, management and control of such participations.

In particular, the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector) as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 570,000 (five hundred seventy thousand euro) consisting of 570,000 (five hundred seventy thousand) shares with no par value.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option, except for those cases in which registered shares are required by law.

Certificates may be issued on single shares or on two or more shares, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The share capital of the Company may be increased or reduced within the limits set forth by law.

### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected for a term not exceeding six years; they may be re-elected and may be recalled at any time by the General Meeting.

If the General Meeting states that the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only (the 'Sole Director') until the General Meeting which states the existence of more than one Shareholder. Any reference to the Board of Directors in these articles is a reference to the Sole Director as the case may be.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 *bis* of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The directors shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 7.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved, by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles, to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 8.** The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board that is present at the meeting.

Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive General Meeting.

If no chairman has been appointed, the meeting of the Board may be chaired by one of the directors present at the meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy.

In case of urgency directors may cast their vote in writing, by fax, cable or telegram.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Resolutions may be held without prior notice if the Board members approve this and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

**Art. 9.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called Managing Director(s).

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more authorised agents, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) by the sole signature of the Managing Director within the limits of the daily management or (iii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iv) by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

### Supervision

**Art. 11.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration.

The General Meeting of shareholders also determines the term of their office, which must not exceed six years.

The statutory auditors are eligible for re-election and may be recalled at any time.

### Accounting year - General meetings

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> and shall terminate on the December 31<sup>st</sup>, of each year.

**Art. 13.** General Meetings shall be governed by the provisions of the law. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice and under the form of written circular resolutions.

The Board of Directors may determine that shareholders may only be admitted to attend the general meeting after deposit of their shares five (5) days prior to the fixed date. Any shareholder may cast his/her vote in person or by a representative, who does not need to be a shareholder.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 15.** Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated each year for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, such reserves have been otherwise allocated.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors may decide on the payment of interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 16.** The annual General Meeting shall be held at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third day of May at 1 o'clock p.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

*Transitory provision*

- 1) The first accounting year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2012.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2013.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Estimation - Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,300 (two thousand three hundred euro).

*Subscription of shares*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Mrs Aliya Babayeva .....	<u>570,000 shares</u>
TOTAL: .....	570,000 shares

The shares have no par value. The share capital has been fully paid up by payment in cash and the amount of EUR 570,000 (five hundred seventy thousand euro) and is now available to the Company; evidence thereof was given to the undersigned notary.

*Extraordinary General Meeting*

The above-named party, representing the entire subscribed capital of the Company, has immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholder has passed the following resolutions by his affirmative vote:

- 1) Has been appointed Sole Director and chairman of the Company:

Mr Asgar Alakbarov, born on 13 June 1975 in Baku, Azerbaijan, an Azerbaijan national, having his address at: 3, Ashug Ali street, apt. 137, Baku AZ1072, Azerbaijan.

- 2) Has been appointed statutory auditor:

Fin-Contrôle S.A. a Luxembourg public share company having its registered seat at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number R.C.S. B 42.230.

- 3) The Sole Director's and the auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

- 4) The registered office of the company is established in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the German translation:  
Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und elf, den 20. Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Aliya Babayeva, geboren am 21. Mai 1956 in Moskau, Russland, ansässig in 93, Nizami str., Wohnung 11, Baku, Aserbaidschan, hier vertreten durch Maître Jens Konrad, Avocat, geschäftsansässig in 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Baku, Aserbaidschan, am 29. November 2011.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde angeheftet bleibt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Gründung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Mercury Europe Holdings" (die "Gesellschaft") gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Sitzes der Gesellschaft verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftszweck besteht in dem Erwerb, dem Halten, Vermieten oder der Veräußerung auf welche Art auch immer, von Immobilien und Immobilienrechten jeder Art, im Großherzogtum Luxemburg wie in jedem anderen Land; Gegenstand der Gesellschaft ist weiter die Durchführung von jedweden geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, im Hinblick auf den Erwerb und die Veräußerung, die Nutzung und die Verwertung von beweglichen Gütern, sowie immateriellen Rechten (einschließlich, jedoch nicht abschliessend, geistige Eigentumsrechte).

Die Gesellschaft kann sich direkt und indirekt an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art beteiligen sowie an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten. Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise unterstützen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Vermögensverwaltungs-, Mobilen- und Immobilien-, Handels-, Industrie-, oder Finanzgeschäfte (ohne insoweit Geschäfte zu tätigen die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind), die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 570.000,- EUR (fünfhundertsiebzigttausend Euro), eingeteilt in 570.000 (fünfhundertsiebzigttausend) Aktien mit keinem Nominalwert je Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme solcher Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen zum Rückkauf von eigenen Aktien schreiten.

Das Gesellschaftskapital kann nach Maßgabe der gesetzlichen Bestimmungen erhöht oder reduziert werden.

### **Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Hauptversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Wenn durch Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einziger Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten

ordentlichen Hauptversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt. Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter, solange die Gesellschaft einen einzigen Verwalter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter oder Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vertritt.

Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden durch die Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt ebenfalls die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Hauptversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Mitglied des Verwaltungsrats verfügbar ist, ist durch den Kontenkommissar eine Hauptversammlung einzuberufen, um ein neues Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt, soweit er aus mehreren Mitgliedern besteht, unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Der erste Vorsitzende wird von der Hauptversammlung bestimmt.

Wenn dieser nicht anwesend ist, kann der Vorsitz einer Versammlung einem anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei die Vertretung zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Eine schriftlich getroffene Entscheidung, welche durch sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet worden ist, erzeugt die gleiche Wirkung wie eine im Rahmen einer Sitzung des Verwaltungsrates getroffene Entscheidung.

Sitzungen des Verwaltungsrates können fristlos einberufen werden, soweit dies von den Mitgliedern des Verwaltungsrates gebilligt wird und sie erklären, vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben und zur Sitzung geladen worden zu sein. Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden, haben die gleiche Wirkung wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden. Die förmlichen Entscheidungen des einzigen Verwalters werden in einem Protokoll festgehalten, welches von dem einzigen Verwalter unterschrieben wird.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren seiner Mitglieder seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Der Verwaltungsrat kann außerdem einen oder mehrere Geschäftsführer zur ganz oder teilweisen Leitung der Geschäfte der Gesellschaft bevollmächtigen, sowie jedweder Person, die nicht Verwalter oder Gesellschafter sein muss, jedwede Spezialvollmacht erteilen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, (ii) in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwalters, (iii) soweit nur ein einziger Verwalter bestimmt ist, durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder (iv) durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Hauptversammlung ernannte Kontenkommissare überwacht, die auch ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kontenkommissare wird von der Hauptversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Sie können von der Hauptversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

### **Geschäftsjahr - Hauptversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres.

**Art. 13.** Die Hauptversammlungen werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Diese sind verzichtbar, wenn alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, vorab von der



Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben. Insofern sind auch Hauptversammlungen durch schriftliches Umlaufverfahren möglich.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Hauptversammlung zugelassen werden, die fünf (5) Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Jeder Aktionär ist befugt, mittels einer Konferenzschaltung, einer Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln an einer Hauptversammlung teilzunehmen, mittels derer (i) die an der Hauptversammlung teilnehmenden Aktionäre als solche identifiziert werden können, (ii) sich alle teilnehmenden Personen miteinander verständigen können, (iii) die durchgehende Übertragung und Teilnahme an der Versammlung gewährleistet ist und (iv) die Aktionäre angemessen miteinander beraten können. Die Teilnahme an einer solcherart durchgeführten Hauptversammlung ist der Anwesenheit in der Hauptversammlung gleichgestellt.

Für den Fall, dass die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäß abgehaltenen Hauptversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Hauptversammlung obliegen.

**Art. 14.** Jede rechtmäßig einberufene Hauptversammlung versammelt alle Aktionäre der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Mindestens 5% des Netto-Gewinns der Gesellschaft sind jeweils einer gesetzlichen Rücklage zuzuführen. Diese Verpflichtung entfällt, sobald die gesetzliche Rücklage die Höhe von 10% des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat, sie muss aber wieder aufgenommen werden, wenn der Reserve unerheblich aus welchem Grund wieder Beträge entnommen worden sind.

Über die Verwendung des verbleibenden Netto-Gewinns entscheidet die Hauptversammlung.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen Zwischendividenden auszuschütten.

**Art. 16.** Die jährliche Hauptversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Montag des Monats Mai um 13.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag im Großherzogtum Luxemburg ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Umstände, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2013 statt.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf 2.300,- EUR (zweitausenddreihundert Euro).

#### *Zeichnung des Kapitals*

Die gesamten 570.000 (fünfhundertsiebzigttausend) Aktien wurden durch die vorgenannte Partei wie folgt gezeichnet:

Frau Aliya Babayeva .....	570.000 Aktien
GESAMT: .....	570.000 Aktien

Einzelne Aktien haben keinen Nominalwert. Die Gesamtheit des Kapitals wurde in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von 570.000,- EUR (fünfhundertsiebzigttausend Euro) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Ausserordentliche Hauptversammlung*

Sodann hat die Erschienene, welche die Gesamtheit der Aktien der Gesellschaft vertritt, eine außerordentliche Hauptversammlung abgehalten.

Die Erschienene hat nach Prüfung der Rechtmäßigkeit der Hauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum einzigen Verwalter und Vorsitzenden wird ernannt:

Herr Asgar Alakbarov, geboren am 13. Juni 1975 in Baku, Aserbaidschan, Staatsangehöriger von Aserbaidschan, wohnhaft in: 3, Ashug Ali street, apt. 137, Baku AZ1072, Aserbaidschan.

2) Zum Kontenkommissar wird ernannt:

Fin-Contrôle S.A., eine Luxemburgische Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer R.C.S. B 42.230.

3) Die Mandate des einzigen Verwalters und des Kontenkommissars enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2016.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienenen Personen eine deutsche Fassung der Satzungen der Englischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die englische Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Esch-sur-Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Konrad, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17391. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176693/366.

(110205928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

### **Dalex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.532.

L'AN MIL DEUX MILLE ONZE, LE QUINZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DALEX S.A.», avec siège social à 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section RCS Luxembourg B80532 et constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 765 du 15 septembre 2001, page 36718.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine STIEVEN, employée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc HUBERT, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société Anonyme DALEX S.A.
2. Nomination de la SGG-FFW S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur SGG-FFW S.A., avec siège social au au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B67905.

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, M. STIEVEN, M. HUBERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 16 décembre 2011. Relation: RED/2011/2752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011179642/70.

(110209515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**L.B.I. Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 38.329.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2011.

Pour L.B.I. Constructions S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2011179320/12.

(110208483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Freitas s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6585 Steinheim, 4, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 103.206.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179282/10.

(110208853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Gracher Export & Import S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.120.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179286/10.

(110208836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Gaeval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 104.284.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011179288/10.

(110209284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Garage Mecanlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 181, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 42.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179289/10.

(110208362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Le Grand Château S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.340.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Mr Costas Constantinides / Mr Philip Gittins

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011179327/14.

(110208530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.